

## Délibération n°2019.00111

ZAC de la Reneuse - Convention publique  
d'aménagement - Rapport et bilan financier de  
clôture de l'opération

Séance du 26 novembre 2019

**Département de la Seine et Marne**

**Arrondissement de Meaux**

**Canton de Mitry-Mory**

**Nombre de Conseillers Municipaux**

en exercice : 33

présents : 23

absents excusés représentés : 9

absente excusé non représentée : 1

L'an deux mille dix neuf, le 15 octobre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 09 octobre, s'est réuni à Salle Jacques Prévert, 20 rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

**PRESENTS :**

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, M. Benoît PENEZ M. Luc MARION, Mme. Josiane MARCOUD, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Guy DARAGON, Mme Dominique DUIGOU, M. Farid DJABALI, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, M. Mohamed KACHOUR, Mme Julie MOREL, M. Vincent BOT (jusqu'à la délibération n°2019.00114), M. Sylvain BERNARD, M. Gérard GAUTHIER, M. Laurent PRUGNEAU, M. Lyazid AMRANE, Mme Patricia AMICO, M. Richard BERTHELEU, Mme Sophie VANHOUTTE

**ABSENTS EXCUSÉS REPRESENTÉS :**

Mme Naima BOUADLA donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, Mme Audrey MERET donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT FARIDE, M. Jacques DURIN donne pouvoir à M Luc MARION, M. Gilbert TROUILLET donne pouvoir à M. Mohamed KACHOUR, M. Jean BOUGEARD donne pouvoir à Mme Yannick REIS LAGARTO, M. Vincent BOT donne pouvoir à M. Franck SUREAU (à partir de la délibération n°2019.00115) Mme. Adeline TEULALE donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT, M. Loris BOULOGNE donne pouvoir à Sylvain BERNARD, M. Philippe LALOUE donne pouvoir à M. Richard BERTHELEU, Mme. Farida BENMOUSSA donne pouvoir à Mme Sophie VANHOUTTE.

**ABSENTE EXCUSÉE NON REPRESENTÉE :**

Mme Claire KHAN

**SECRETARE DE SEANCE : F. SUREAU**

Hôtel de Ville  
Secrétariat général  
11/13, rue Paul  
Vaillant-Couturier  
77297 MITRY-MORY  
Tél : 01 60 21 61 10  
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net  
info@mitry-mory.net

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

## Délibération n° 2019.00111

### ZAC de la Reneuse - Convention publique d'aménagement - Rapport et bilan financier de clôture de l'opération

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de M. Franck SUREAU, Adjoint au Maire en charge de la vie des quartiers et des finances,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.300-2, L.311-1 et suivants et R.311-1 et suivants,

Vu la délibération n°7 du 18 décembre 2003 approuvant la signature d'une convention publique d'aménagement avec la SEMMY pour l'aménagement de la ZAC de la Reneuse,

Vu la convention publique d'aménagement signée le 22 décembre 2003 entre la Ville de Mitry-Mory et la SEMMY,

Vu les délibérations n°15 du 15 décembre 2011 et n°2016.00072 du 28 juin 2016 prorogeant la durée initiale de la convention publique d'aménagement signée avec la SEMMY,

Vu la délibération n°2018.00118 du 18 décembre 2018 relative à la rétrocession des terrains et ouvrages non revendus de la ZAC de la Reneuse,

Vu la délibération n°2018.00119 du 18 décembre 2018 relative à la rétrocession des voiries et espaces publics de la ZAC de la Reneuse,

Vu le rapport et le bilan de clôture,

Considérant que sur la base du document arrêté par le concessionnaire, le Conseil municipal doit se prononcer sur l'approbation du bilan de clôture de l'opération ZAC de la Reneuse conformément à la convention publique d'aménagement,

Considérant que le bilan fait apparaître un excédent de 349 233,66 € TTC,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale du 19 novembre 2019,

#### DELIBERE

<b>SUFFRAGES EXPRIMES :</b>	<b>32</b>
<b>POUR :</b>	<b>24 dont 7 par mandat</b> Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick REIS LAGARTO, Madame Louise DELABY, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE,
<b>CONTRE :</b>	<b>8 dont 2 par mandat</b> Monsieur Gérard GAUTHIER, Monsieur Philippe LALOUE, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Monsieur Lyazid AMRANE, Madame Patricia AMICO, Monsieur Richard BERTHELEU, Madame Sophie VANHOUTTE

**APPROUVE** l'ensemble des pièces du bilan de clôture définitif de la convention publique d'aménagement de la ZAC de la Reneuse qui s'établit, en dépenses et en recettes, à la somme de 15 580 508,89 € TTC € T.T.C. et donne quitus à l'aménageur de sa gestion.

**CONSTATE** que ce bilan fait apparaître un excédent de 349 233,66 € T.T.C. réparti à 50% au profit de la Ville de Mitry-Mory et à 50% au profit de l'aménageur.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes liés à la fin du contrat de concession.

**PRECISE** que la recette en résultant sera imputée sur le chapitre 77 (produits exceptionnels), du budget.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.